

DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située sur la rue du Ruisseau, lot no. 4 851 128:

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un immeuble multifamiliale avec deux (2) entrées dont une de 13 mètres et l'autre de 18.2 mètres, ce qui est contraire à la norme réglementaire, qui prévoit que lorsqu'il y a deux entrées résidentielles sur la même propriété, la largeur maximale de chaque entrée est de 6 mètres, à l'article 11.8.1) du Règlement de zonage no. 187-2008.

Demande de dérogation mineure pour autoriser une distance de 3.58 mètres entre deux entrées, ce qui est contraire à la norme réglementaire, qui prévoit une distance minimale de 12 mètres entre deux entrées.



Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le lundi 13 janvier 2025, à 20 h, à la salle du Conseil au Pavillon des Loisirs, 1512, rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 13 décembre 2024

(signé)
Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie par la présente que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant des copies entre 9 h et 17 h, ce 13^e jour du mois de décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13e jour du mois de décembre 2024.

(signé)
Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière